

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, lundi le 12 mars 2012, à 19 h.

Sont présents les conseillères et conseillers, Nicole Drapeau, Carmen Caron, Pierre Payer et Jean Zielinski formant quorum sous la présidence du maire Christian Bélisle.

Sont absents, la conseillère Marie Ségleski, avec motif et le conseiller Guy Alexandrovitch jusqu'à 19 h 10.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, David Doughty, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2012.03.46

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012
- B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)**
 - 1. Ajustements budgétaires
 - 2. Liste des comptes à payer
- C. Gestion administrative**
 - 1. Nomination de représentants à la fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement 2012 -2014
 - 2. Souper-bénéfice de la Fondation CHDL-CRHV (28 avril 2012)
 - 3. Dossier annexion : résolution à l'effet que le partage de l'actif et du passif n'est pas nécessaire dans ce dossier
 - 4. Acceptation des descriptions techniques des chemins municipaux préparés par Isabelle Labelle, a.g.
 - 5. Soumission pour présentoir à documentation à 12 pochettes et espace pour cartes professionnelles
 - 6. Formation obligatoire pour les préposés de dépôts municipaux *RDD (30 mai 2012 MRC des Laurentides) Isabelle Hébert*
 - 7. MRC d'Antoine-Labelle : demande d'appui – Revendication de bois des Laurentides par des scieries de l'Outaouais
 - 8. Fête nationale du Québec – Programme d'assistance financière aux manifestations locales
 - 9. Dossier avocat matricule 1436 64 9010
- D. Contrat et appel d'offres**
- E. Avis de motion**
 - 1. Avis de motion projet de règlement décrétant un emprunt de 558 659 \$ pour divers travaux et achat de véhicules
- F. Adoption des règlements**
 - 1. Adoption du premier projet de règlement numéro 2012-072 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 219 relatif au zonage
 - 2. Adoption d'une résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

Période de questions

G. Sécurité publique

H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Rencontre d'information sur la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et la démarche d'autorisation en milieux humides, le 21 mars à Mont-Laurier (Karine Alarie)
2. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme en date du 24 février 2012
3. N.B. Droit de parole aux citoyens sur la dérogation mineure suivante :
Dérogation mineure : 23, chemin du Galet, La Macaza, lot 10, rang K, Canton de Marchand
4. N.B. Droit de parole aux citoyens sur la dérogation mineure suivante :
Dérogation mineure : lot 32A, rang A, Canton de Marchand (lotissement)
N.B. Droit de parole aux citoyens sur la dérogation mineure suivante :
Dérogation mineure : lot 32A, rang A, Canton de Marchand (lotissement)
5. N.B. Droit de parole aux citoyens sur la dérogation mineure suivante :
Dérogation mineure : lot 36, rang K, Canton de Marchand

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

L. Divers

1. Association des propriétaires du Lac Chaud – demande de prêt de la salle (11 août 2012)
2. Demande de remboursement partiel des frais d'inscription au Soccer pour un non-résident de Mont-Tremblant Yanick Evearts (40 \$)

Période de questions

M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2012.03.47

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012;

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Il n'y a aucun ajustement budgétaire.

2012.03.48

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2012

La liste des comptes est déposée et la conseillère Carmen Caron expose les points majeurs.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 12 mars 2012 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro #75 :

Salaires période du 28 janvier 2012 au 25 février 2012 : (chèques # 504885 à 504941)	26 589,52 \$
Remise D.A.S. (chèques # 5107 et 5108)	18 214,78 \$
Liste des comptes payés : (chèques # 5093 à 5106, 5109 à 5114)	108 609,66 \$
Liste des comptes à payer :	40 170,20 \$
TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT #75	193 584,16 \$

Chèque annulé : 0

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 75.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

2012.03.49

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS À LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT 2012-2014

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité,

Que le Conseil municipal nomme les conseillères Carmen Caron et Nicole Drapeau comme représentantes municipales auprès de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'Environnement pour la période 2012-2014.

ADOPTÉE

2012.03.50

SOUPER BÉNÉFICE FONDATION CHDL-CRNV (28 AVRIL 2012)

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité :

De participer au 21^e souper bénéfice de la Fondation CHDL CRNV qui se déroulera le 28 avril 2012, au gymnase du Centre de services Rivière-Rouge, en réservant une table au montant de 125 \$.

D'autoriser l'achat de 6 billets à 75 \$ chacun et la commandite de table pour un total de 575 \$ (125 \$ + 450 \$)

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 702 90 970 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

- 2012.03.51** **DOSSIER ANNEXION : RÉOLUTION À L'EFFET QUE LE PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF N'EST PAS NÉCESSAIRE DANS CE DOSSIER**
- CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape dans le dossier d'annexion d'une partie du territoire situé dans un TNO est de déterminer si la Municipalité de La Macaza désire qu'il y ait partage de l'actif et du passif;
- CONSIDÉRANT QUE le territoire visé dans ce dossier est situé dans un TNO de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité
- D'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'effet que le partage de l'actif et du passif ne sera pas nécessaire dans ce dossier.
- ADOPTÉE
- 2012.03.52** **ACCEPTATION DES DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES CHEMINS MUNICIPAUX PRÉPARÉS PAR ISABELLE LABELLE, a. g.**
- Le directeur général dépose les descriptions techniques des chemins municipaux et leurs plans d'accompagnement préparés par Isabelle Labelle, a.g., concernant les secteurs qui lui ont été confiés.
- Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité
- D'accepter les descriptions techniques des chemins préparés par Isabelle Labelle, a.g., lesquelles se résument comme suit :
- Minute 5644 : portant sur soixante-cinq parcelles de terrain appartenant au Gouvernement du Québec (lac Caché), plans # 5023, 5128, 5133, 5135, 5153, 5162, 5164, 5167, 5168, 5174, 5177, 5179 et 5181
 - Minute 5645 : portant sur des parcelles de terrain étant des parties du chemin du Lac-Caché, plans # 5153, 5162, 5164, 5168, 5174, 5179 et 5181.
 - Minute 5646 : portant sur une parcelle de terrains appartenant à Messieurs Daniel Prévost et Serge Prévost et à Madame Cindy Rock. Plan # 5135.
 - Minute 5887 : portant sur deux parcelles de terrain étant des parties du chemin Worobetz, plan # 5503
 - Minutes 6193, 6194, 6195 : portant sur vingt-quatre parcelles de terrain étant des parties du chemin du Lac-Clair, plans # 5809, 5810 et 5811.
 - Minutes 6193, 6194, 6195, 6196 : portant sur vingt-deux parcelles de terrain appartenant au Gouvernement du Québec, plans # 5809, 5810, 5811 et 5812.
- ADOPTÉE
- N.B.** La prochaine étape sera de les déposer au Bureau d'enregistrement. Ce sera fait lorsque les descriptions techniques préparées par Barbe & Robidoux seront reçues et déposées, probablement pour la réunion de mai 2012.
- 2012.03.53** **SOUSSION POUR PRÉSENTOIR À DOCUMENTATION À 12 Pochettes et Espace POUR CARTES PROFESSIONNELLES**
- CONSIDÉRANT l'offre de service de M. François Dumoulin relative à la confection d'un présentoir à documentation à 12 pochettes avec un espace pour cartes professionnelles au coût de 325 \$;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de M. François Dumoulin pour la confection d'un présentoir avec un espace pour cartes professionnelles selon sa soumission présentée le 21 février 2011 au montant de 325 \$.

ADOPTÉE

2012.03.54

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES PRÉPOSÉS DE DÉPÔTS MUNICIPAUX RRD

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser la préposée de dépôts municipaux Isabelle Hébert, à participer à la formation obligatoire d'une journée sur les RDD qui sera donnée à la MRC des Laurentides, le 30 mai 2012.

D'acquitter le coût de l'inscription d'environ 200 \$ et de rembourser les frais de déplacement et de repas sur présentation des pièces justificatives

ADOPTÉE

N.B.

Le conseiller Guy Alexandrovitch arrive pour siéger, il est 19 h 10.

2012.03.55

DEMANDE D'APPUI, REVENDICATION DE BOIS DES LAURENTIDES PAR DES SCIERIES DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU que Produits forestiers Résolu sollicite l'octroi d'une attribution supplémentaire de bois résineux en provenance des Hautes-Laurentides dans le cadre de la fermeture de l'usine de sciage de Maniwaki et de la relance de la papetière de Gatineau;

ATTENDU que depuis l'implantation d'un nouveau régime forestier en 1986, la région des Laurentides a préservé son capital forestier en limitant les prélèvements forestiers et en investissant dans son aménagement;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est située dans la région des Laurentides et que l'industrie forestière constitue un pilier essentiel de son économie;

ATTENDU que le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle couvre 73 % du territoire de la région administrative des Laurentides;

ATTENDU que la structure industrielle de la transformation des bois récoltés en forêt publique s'est développée de façon significative suite à l'abolition des concessions forestières en 1986, et à l'implantation des CAAF en 1990. En 2002-2003, on comptait 1 934 emplois directs (personnes-années) générés par les activités forestières en terres publiques dans la MRC d'Antoine-Labelle. La contribution de ces activités au PIB de la MRC d'Antoine-Labelle s'élevait à 140,1 M\$, les revenus gagnés par les contribuables à 75,5 M\$ et les impôts sur le revenu à 9,3 M\$;

ATTENDU que des investissements majeurs ont été consentis par les détenteurs de CAAF :

- dans l'aménagement des peuplements résineux et mixtes de Hautes-Laurentides;
- dans le développement de traitements forestiers adaptés à la remise en production des peuplements feuillus et mixtes du territoire;
- dans la construction de chemin d'accès au territoire suite à l'abandon de la drave;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

- dans la certification du territoire selon les principes d'aménagement durable du FSC (Forest Stewardship Council);

ATTENDU que la crise forestière a affecté gravement cette industrie entraînant la perte de 1 785 emplois directs dans la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'une baisse de son PIB de 118 M\$, des revenus gagnés par les contribuables de 59 M\$ et de l'impôt sur le revenu de 6 M\$;

ATTENDU que le redémarrage et la reprise des activités en 2011 assurent des perspectives de développement autant par l'optimisation de la valeur des produits transformés, que par le développement de nouveaux produits à partir des bois à pâte feuillus laissés sans preneur et la biomasse forestière;

ATTENDU que la transformation du bois est reconnue comme un des créneaux d'excellence ACCORD de la région des Laurentides, et que ce créneau a été reconduit par le gouvernement du Québec pour une période de cinq ans;

ATTENDU que les usines de résineux en opération sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ont déposé des demandes d'attributions supplémentaires afin de consolider leur relance, d'optimiser leurs opérations et de créer de nouveaux emplois dans un territoire où le revenu d'emploi moyen par habitant est de 16 023 \$, soit le plus faible des Laurentides, et le 4^e plus faible de l'ensemble des MRC du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De s'opposer vivement à la demande d'approvisionnement de Produits forestier Résolu à partir des Hautes-Laurentides.

Il est de plus résolu d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches afin qu'une rencontre ait lieu avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Clément Gignac, afin d'exposer la vision de développement de l'industrie forestière des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

2012.03.56

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX MANIFESTATIONS LOCALES

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de La Macaza souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la municipalité de La Macaza a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité, sur recommandation du conseil municipal de La Macaza;

Que la Municipalité de La Macaza, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Que David Doughty, directeur général ou le conseiller Jean Zielinski soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2012.

ADOPTÉE

DOSSIER AVOCAT MATRICULE 1436 64 9010

Il est convenu de reporter ce sujet à la séance d'avril 2012.

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 558 659 \$ POUR L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX ET L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENT

Avis de motion est donné par la conseillère Carmen Caron qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption un projet de règlement décrétant un emprunt de 558 659 \$ pour l'exécution de divers travaux de voirie, l'identification des chemins, le barrage du lac Chaud, des travaux de rénovation au centre communautaire incluant la rampe d'accès aux handicapés et le plancher de la salle communautaire, et aussi la réparation de la toiture du garage municipal, l'achat d'un camion 10 roues avec équipement à neige, l'achat de 2 épanduses et d'une remorque fermée. La dispense de la lecture est demandée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2012.03.57

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-072 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu

D'adopter le projet de règlement numéro 2012-072 ayant pour objet de modifier le règlement 219 relatif au zonage conformément aux dispositions de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

L'unanimité n'étant pas faite, le maire demande le vote.

Ont voté pour : la conseillère Carmen Caron et les conseillers Guy Alexandrovitch, Pierre Payer et Jean Zielinski

A voté contre : la conseillère Nicole Drapeau.

Résultat : 4 pour, 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

2012.03.58

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

Que l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant :

- 2012-072 modifiant le règlement 219, relatif au zonage;

soit tenue le 27 mars 2012 à 19 h en la salle Alice Rapatel-Dubuc située au 53, rue des Pionniers, La Macaza.

Qu'en raison des dispositions de l'article 126 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, un avis public soit publié dans le Journal l'Information du Nord, section Vallée de la Rouge, et ce au plus tard le septième jour qui précède la tenue de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens présents à la période question.

Une question est posée au sujet de la raison et de la manière d'enlever l'eau des chemins pendant le dégel. Un suivi va être fait et présenté à la prochaine séance du conseil.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

TRANSPORT ROUTIER (Travaux publics, voirie...)

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

HYGIÈNE DU MILIEU

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2012.03.59

RENCONTRE D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES ET LA DÉMARCHE D'AUTORISATION EN MILIEUX HUMIDES

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'autoriser mesdames Karine Alarie, directrice adjointe en urbanisme et la conseillère Carmen Caron à assister à la rencontre d'information sur la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et la démarche d'autorisation en milieux humides qui aura lieu le 21 mars 2012 à Mont-Laurier.

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément à la résolution 200601.021

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

2012.03.60

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME EN DATE DU 24 FÉVRIER 2012.

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'accepter pour dépôt le procès-verbal du CCU en date du 24 février 2012 lequel a été préparé par la directrice adjointe du service de l'urbanisme Mme Karine Alarie.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE CONSULTATION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 23 CHEMIN DU GALET, LOT 10, RANG K, CANTON DE MARCHAND

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 22 février 2012, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 23, chemin Galet, lot 10, Rang K, canton de Marchand.

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2012.03.61

DÉROGATION MINEURE : 23, CHEMIN DU GALET, LOT 10, RANG K, CANTON DE MARCHAND

Il s'agit d'une demande dérogation mineure concernant la propriété située au 23, chemin du Galet, lot 10, rang K, canton de Marchand.

CONSIDÉRANT que la nature de la demande est

- a) La construction d'une véranda non chauffée et de forme irrégulière de 6,92 mètres x 2,59 mètres dans la cour arrière d'où un empiètement de 1,37 mètre pour le coin Nord-Ouest et de 1,45 mètre pour le coin Sud-Est
- b) La construction d'une galerie de forme irrégulière de 7,77 mètres x 2,74 mètres dans la cour arrière d'où un empiètement de 1,43 mètre pour le coin Nord et de 1,18 mètre pour le coin Sud-Est. Le coin Sud-Est de la galerie serait situé à 0,67 mètre de la limite latérale droite de la propriété d'où en empiètement de 0,83 mètre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation demandée par le propriétaire pour la propriété située au 23, chemin du Galet, lot 10, Rang K, canton de Marchand.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE CONSULTATION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR UNE PARTIE DU LOT 32A, RANG A, CANTON DE MARCHAND (lotissement de 2 terrains)

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 22 février 2012, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur une partie du lot 32A, Rang A, canton de Marchand (lotissement de 2 terrains)

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2012.03.62

DÉROGATION MINEURE : LOT 32A, RANG A, CANTON DE MARCHAND (LOTISSEMENT DE 2 TERRAINS)

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située sur le lot 32A, Rang A, canton de Marchand.

CONSIDÉRANT que la nature de la demande est :

Le lotissement de deux terrains sur le lot 32A, ayant respectivement une profondeur moyenne de 30,64 mètres et de 50,59 mètres, alors que la norme est de 60 mètres.

CONSIDÉRANT que la subdivision des deux terrains fait suite au projet de construction du prolongement du Lac-à-Ouellette Sud;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation mineure demandée par le propriétaire concernant le lotissement de deux terrains en vue de créer les lots 32A-2 et 32A-3, Rang A, Canton de Marchand.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE CONSULTATION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR UNE PARTIE DU LOT 32A, RANG A, CANTON DE MARCHAND (lotissement de 1 terrain)

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 22 février 2012, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur une partie du lot 32A, Rang A, canton de Marchand (lotissement d'un terrain)

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2012.03.63

DÉROGATION MINEURE : LOT 32A, RANG A, CANTON DE MARCHAND

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située sur le lot 32A, Rang A, Canton de Marchand, afin de permettre le prolongement du chemin du Lac-à-Ouellette Sud avec une virée (lotissement d'un terrain).

CONSIDÉRANT que la nature de la demande est :

Le lotissement d'une partie du lot 32A afin de prolonger le chemin du Lac-à-Ouellette Sud avec une virée. Les distances de ce prolongement étant calculées le long d'une sinueuse dont le point de départ actuel est situé à 0,45 mètre du lac, alors que la norme est de 60 mètres. Ce lotissement permettra la création du lot 32A-1.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

D'accepter la dérogation mineure demandée par le propriétaire concernant le lotissement d'un terrain en vue de créer le lot 32A-1, Rang A, Canton de Marchand.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE CONSULTATION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR UNE PARTIE DU LOT 36, RANG K, CANTON DE MARCHAND

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 22 février 2012, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 36, Rang K, canton de Marchand.

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2012.03.64

DÉROGATION MINEURE : LOT 36, RANG K, CANTON DE MARCHAND

CONSIDÉRANT que le conseil veut étudier davantage ce dossier;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De reporter la décision concernant cette demande à la prochaine séance.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

DIVERS

Avant d'aborder le prochain point à l'ordre du jour, le conseiller Pierre Payer demande à se retirer afin d'éviter toute possibilité de conflit d'intérêts. Il est 20 h 57.

2012.03.65

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CHAUD – DEMANDE DE PRÊT DE SALLE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'Association des propriétaires du lac Chaud, la gratuité de la salle Alice Rapatel-Dubuc, pour leur assemblée annuelle qui aura lieu le 11 août 2012.

ADOPTÉE

Le conseiller Pierre Payer revient siéger à la table du conseil. Il est 20 h 58.

2012.03.66

DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS D'INSCRIPTION AU SOCCER POUR UN NON-RÉSIDENT DE TREMBLANT (YANICK EVEARTS)

CONSIDÉRANT la demande d'un parent relative au remboursement d'une partie des frais d'inscription au Soccer d'un enfant non-résident de Tremblant;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012

De rembourser une partie des frais d'inscription au montant de 40 \$.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire demande le vote.

Ont voté pour les conseillers Guy Alexandrovitch et Jean Zielinski.

Ont voté contre les conseillères et le conseiller Carmen Caron, Nicole Drapeau et Pierre Payer.

Résultat : 2 pour, 3 contre.

REJETÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens présents à la période question.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

2012.03.67

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer

Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 06.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE

LE DIRECTER GÉNÉRAL

Christian Bélisle

David Doughty